

signons des chèques pour le montant déposé. Les banques ont simplement distribué notre richesse. Tout ce que nous faisons à vrai dire c'est examiner les lieux afin de savoir combien de gens s'adressent aux banques ou à la compagnie fiduciaire. Quand j'y vois les douzaines d'employés—je sais très bien qu'ils sont mal payés, mais même si ces compagnies en ont deux pour le prix d'un, cela revient au même—je me rends compte qu'il s'y passe bien des affaires louches qui n'ont rien à voir avec mes dépôts ou mes retraits, j'en suis sûr.

• (4.00 p.m.)

La nécessité de plus d'une banque ou deux ne saute pas vraiment aux yeux de la plupart des gens. Je conçois que parfois un client n'aime peut-être pas le directeur ou telle caissière, ou quelque autre membre du personnel, mais ce sont là des questions tout à fait personnelles. Les employées d'une banque sont peut-être plus agréables à voir que celles d'une autre. Leurs personnalités peuvent varier, mais la fonction reste la même. Je crois que lorsque mes amis les agriculteurs s'adressent au chef comptable d'une banque ou d'une société de fiducie pour obtenir un prêt à une fin définie, et que ce dernier le leur refuse, ils n'auront vraisemblablement pas plus de chance à la banque d'en face. C'est parce que les circonstances sont identiques. Ces sociétés-là peuvent bien employer des personnes ou des termes différents, elles peuvent même utiliser un vocabulaire particulier, les conditions demeurent identiques, ce qui fait qu'il n'existe pas de véritable concurrence. Si je voulais être facétieux je pourrais dire que c'était aussi vrai de toutes les Églises. Elles écoule le même produit; elles ont la même marchandise à vendre; la seule différence réside dans le cadre et les méthodes employées. On ne voudrait pas toutes les mettre dans le même sac, je le reconnais, mais en multiplier simplement le nombre ne procurerait aucun avantage.

L'orateur qui m'a précédé a dit qu'on présentait la mesure à cause de l'évolution qui s'est produite. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes saisis du bill. Nous l'étudions aujourd'hui parce que deux ou trois membres du Parlement retardent les affaires de ces compagnies privées depuis longtemps. Elles ont été les victimes d'un concours de circonstances. On se servait d'elles ce qui rendait difficile l'adoption de ces bills. Voilà pourquoi on nous présente maintenant ces propositions. Même si je crois que l'on pourrait bien améliorer la façon dont nous examinons cette mesure, je ne suis pas absolument certain que la méthode préconisée soit la bonne. Je ne suis pas convaincu que

l'on ait tenu assez compte des critiques antérieures.

Le département qui s'occupe des assurances et de l'administration des compagnies de prêts et de fiducie doit certes s'inquiéter de la prolifération de ces compagnies. J'ai l'impression que si trois ou quatre d'entre nous étions aussi malins que les sénateurs, nous pourrions ensemble moyennant un petit apport personnel lancer une compagnie de prêts ou de fiducie à nous. Il nous faudrait peut-être un certain temps de réflexion,—or, c'est une chose qui nous manque dans cette partie de l'édifice. J'ai l'impression que nous pourrions ainsi faire fortune en très peu de temps. Il n'est pas difficile de voir à la réflexion que les fondateurs de ces sociétés investissent un montant relativement très faible de capitaux. Pour être sénateur, bien entendu, il faut être riche. A la Chambre des communes on peut entrer même avec un pantalon rapiécé ou des poches vides. Mais pour entrer à l'autre endroit il faut avoir des ressources visibles. Il faut \$5,000. Avec ce montant on peut, le cas échéant, devenir administrateur de compagnies de prêts, de fiducie et parfois même de banques. Il semble que nous autres députés devrions avoir un peu plus de temps à consacrer à la réflexion et un peu plus de moyens. Nous pourrions probablement alors ouvrir nos propres sociétés de prêts et de fiducie et devenir riches.

Mais, à y bien réfléchir, je m'avise que ce n'est pas pour cela qu'on m'a envoyé ici, pas plus qu'aucun d'entre nous d'ailleurs. Je ne me vois donc pas me lancer dans l'établissement d'une société de fiducie ou de prêt. La plupart des députés reconnaîtront sûrement qu'ils ne sont pas venus au Parlement pour cela non plus. Ils accorderont donc vraisemblablement plus d'attention à l'aspect législatif qu'économique de ces projets de loi.

En étudiant la mesure, je ne vois pas qu'on puisse limiter le nombre des compagnies. S'il s'agissait d'autres genres d'entreprises, nous nous demanderions sûrement pourquoi il en faut un plus grand nombre ou du moins pourquoi il en faut plus d'un certain nombre. Ainsi, pourquoi devrions-nous autoriser l'existence de plus de trois compagnies? Dans le cas des banques, nous avons décidé qu'il en faut six, plus deux institutions marginales, des banques à privilèges restreints dont l'une est limitée quant à son expansion et l'autre quant à sa juridiction. Nous en avons limité le nombre et cela n'a pas créé d'ennuis.

Même les cultivateurs ne se plaignent pas, quoiqu'ils parlent beaucoup de leurs griefs. Je n'ai jamais entendu un cultivateur dire: La cinquième banque a refusé de me consentir